

*L'Adresse—M. Penner*

Je tiens à être juste. Il est vrai que le gouvernement du Canada s'est engagé à consulter les Indiens au sujet de sa politique et de ses programmes, mais ces consultations n'ont pas donné les résultats escomptés. Le processus s'est révélé totalement insatisfaisant, à tel point que le terme même de consultation est devenu péjoratif pour les Indiens. C'est un mot interdit, tabou.

• (1150)

Pour être tout à fait juste, et je tiens à l'être, je dois admettre que le gouvernement s'est efforcé de remettre aux Indiens certaines responsabilités administratives, mais il ne leur a jamais accordé le moindre pouvoir de décision. Ce transfert de responsabilités administratives a entraîné la multiplication des fonctionnaires chargés de contrôler, de vérifier et de révéifier les faits, de scruter les moindres faits et gestes des responsables indiens et de les harceler en les inondant de directives et de notes de service. Le comité spécial que j'ai présidé a appris, par exemple, qu'il y a au Canada des conseils et des chefs indiens élus qui consacrent 75 p. 100 de leur temps à s'occuper des tracasseries administrative sans nombre qui leur sont imposées par la bureaucratie fédérale du ministère des Affaires indiennes.

La Chambre semble faire preuve de générosité en adoptant chaque année des crédits de deux milliards de dollars consacrés à l'ensemble de ces programmes. Cet argent doit bien servir à quelque chose. Il doit bien y avoir des résultats positifs dont nous puissions être fiers, car enfin, deux milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Je vais citer quelques chiffres, monsieur le Président. Le nombre des enfants autochtones dont l'État doit assurer la garde est 5 fois plus élevé que la moyenne nationale. Seulement 20 p. 100 des jeunes Indiens terminent leurs études secondaires, alors que la moyenne nationale est de 75 p. 100. Et le logement? A vrai dire, si je n'ai guère le goût de décrire le logement en milieu autochtone, c'est qu'il est tout simplement déplorable. Aucun autre Canadien n'accepterait de vivre dans de telles conditions.

Et le revenu? Chez les autochtones, il équivaut à la moitié ou au tiers de la moyenne nationale. Mon collègue d'en-face nous a exposé avec véhémence le grave problème du chômage. Je partage son sentiment. Au Canada, le taux de chômage est de 11.2 p. 100, ce qui est choquant, mais il est de 35 p. 100 en moyenne chez les autochtones. Dans certaines localités autochtones, il se situe entre 80 et 90 p. 100.

Chez les autochtones, la mortalité infantile est de 60 p. 100 plus élevée que la moyenne nationale. Au Canada, l'Indienne a une espérance de vie de 66 ans, alors que la Canadienne non indienne a en moyenne une espérance de vie de 79 ans. Il y a trop d'autochtones dans nos prisons, trop d'alcooliques, de morts violentes et de suicides. Toutes ces données se trouvent en abondance dans le rapport que le gouvernement a publié lui-même en 1980 et qui a pour titre «Les Indiens: Situation actuelle». Tout cela s'y trouve, et aussi bien d'autres choses.

La situation est catastrophique. Il y a sûrement quelque chose qui ne tourne pas rond. Ces chiffres démontrent que cette approche administrative hiérarchisée de type colonial ne donne pas satisfaction. En réalité c'est un échec sur toute la ligne. Cependant après avoir lu le *Globe and Mail* d'hier, je suis moins pessimiste. Sous la rubrique «Morning Smile», j'ai lu en effet l'entrefilet suivant: «Rien n'est jamais un échec

total, puisqu'il peut au moins servir d'exemple de ce qu'il ne faut pas faire».

La situation faite aux autochtones chez nous est une honte nationale qui nuit grandement à notre crédibilité dans le concert des nations. Le rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dont j'entends maintenant dire un mot, mérite une étude et un examen attentifs. Je tiens à rendre hommage aux députés de tous les partis qui ont participé avec moi à l'élaboration de ce document. Je tiens aussi à remercier bien sincèrement les trois Indiens qui à titre de membres d'office ont grandement contribué aux conclusions et aux recommandations de ce rapport.

Les Canadiens, autochtones et autres, ont bien accueilli notre rapport. Il répond d'une façon positive aux aspirations justes, équitables, raisonnables et légitimes de la population indienne du Canada à l'heure actuelle.

Ce rapport n'est pas le fruit de l'imagination de quelques députés qui, isolés dans une salle de comité de l'édifice de l'Ouest, auraient conçu des mesures propres, selon eux, à faire le bonheur des autochtones. Ce rapport s'appuie en fait sur les témoignages que nous avons entendus de dirigeants autochtones et de résidents de localités indiennes lors des audiences publiques qui se sont déroulées pendant une année entière dans toutes les régions de notre pays. Nous avons enregistré ces témoignages, nous les avons digérés et nous les avons exprimés dans un langage que le Parlement et les Canadiens peuvent utiliser. Notre rapport s'appuie solidement sur ces témoignages.

Je tiens à remercier le Parlement d'avoir donné à notre comité spécial un mandat suffisamment large pour nous permettre d'aller au fond des choses. Je tiens à le remercier également de nous avoir fourni les moyens financiers de parachever ce que je tiens pour une tâche monumentale.

Quelles sont donc, les aspirations justes, équitables, raisonnables et légitimes des autochtones? Que veulent-ils vraiment et que sont-ils en droit d'espérer? D'abord et avant tout, ils veulent que notre constitution leur reconnaisse des formes de gouvernement bien à eux, quitte en attendant à ce que le gouvernement légifère en ce sens. Je tiens à rappeler à la Chambre que les Indiens savaient fort bien se gouverner bien avant que les Européens ne débarquent en ce pays, d'abord en explorateurs puis en colonisateurs. Le grand anthropologue Claude Lévi-Strauss a dit de la culture des Indiens de la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique qu'elle était l'une des grandes réussites de l'humanité, comparable en tous points à celles de la Grèce et de la Rome antiques.

D'accord, les Indiens se gouvernent eux-mêmes aujourd'hui, mais ce faisant ils sont contrôlés et manipulés. Leur droit autochtone à l'autonomie est menacé et compromis par la loi sur les Indiens et par le ministère des Affaires indiennes. Ils veulent qu'on reconnaisse leurs formes de gouvernement de sorte qu'ils puissent diriger, gérer et contrôler leurs propres affaires. Est-ce une revendication si radicale ou révolutionnaire? Est-elle si inacceptable pour les hommes et les femmes réfléchis qui composent aujourd'hui la Chambre des communes? Sûrement pas.

Si j'avais à résumer le rapport en une seule phrase je l'énoncerais ainsi: Seuls les Indiens devraient avoir la responsabilité de s'occuper de tous les aspects des Affaires indiennes.